

Taxe de séjour – Tarifs

Par délibération, Liffré-Cormier Communauté a fixé les tarifs de la taxe de séjour applicables à compter du 1^{er} janvier 2024. Cette taxe de séjour au réel concerne tous les hébergements marchands du territoire et permet de financer les dépenses liées à la promotion et au développement touristique.

CATÉGORIES D' HÉBERGEMENTS	Tarif par pers et par nuitée (LCC)	Taxe additionnelle départementale	Tarifs nets applicables
Palaces	1 €	10 %	1.10 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1 €	10 %	1.10 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1 €	10 %	1.10 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1 €	10 %	1.10 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0.50 €	10 %	0.55 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0.50 €	10 %	0.55 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures.	0.50 €	10 %	0.55 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.20 €	10 %	0.22 €

Hébergements non classés, sans classement ou en attente de classement (hormis les hébergements de plein air)	<p>LE TAUX</p> <p>Il est appliqué un taux de 5% du prix de la nuitée par personne, dans la limite du plafond de 1 € par adulte et par nuit, hors part départementale.</p>
--	--

Hébergements sans ou en attente de classement (non listés ci-dessus)

LE TAUX

Une taxation de 5 % au coût de la nuitée s'appliquera aux établissements en attente de classement ou sans classement. Le taux s'appliquant par personne et par nuitée dans la limite du tarif le plus élevé de la collectivité, soit 1 € pour Liffré-Cormier-Communauté. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxe.

TAXE DE SÉJOUR COLLECTER AUX TAUX

- 1) 5% x (montant de la nuitée / nombre total de personnes)
- 2) Multiplier par le nombre d'adultes et de nuits
- 3) Ajout de la part départementale : +10%

EXONÉRATIONS

- Les personnes mineures (- de 18 ans)
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire.
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

LES PERSONNES NON-ASSUJETTIES

- Les personnes domiciliées sur la commune qui séjournent dans un établissement de la même commune.
- Les personnes hébergées à titre gratuit



02 57 21 63 09
taxedesejourlcc@liffre-cormier.fr



Informations et calcul de la taxe de séjour
<https://taxe.3douest.com/liffrecormier.php>

